



RAPPORT ANNUEL 2010



TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1. Bases	5
1.1 Fondation	5
1.2 Fréquence et durée de l'allaitement maternel en Suisse	5
1.3 Recommandations pour l'organisation et le fonctionnement des banques de lait maternel en Suisse	7
2. Activités en 2010	11
2.1 Politique de la santé	11
2.2 Mise en réseau	12
2.3 Communication	13
2.4 Initiative Hôpitaux Amis des Bébé	14
2.5 Gestion de la fondation	14
3. Organes et groupes de travail	17
3.1 Conseil de fondation et bureau	17
3.2 Commission consultative	17
4. Finances	18
4.1 Compte des pertes et profits 2010	18
4.2 Bilan 2010	19
4.3 Rapport des vérificateurs des comptes	20
4.4 Soutien financier	21
5. Perspectives	23
6. Annexe	25
Membres fondateurs	25
Conseil de fondation	25
Secrétariat	25
Commission consultative	25
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2010	26
Codex Panel	26
Evaluatrices IHAB	26
Maternités et maisons de naissance certifiées par l'UNICEF	27

PRÉFACE

2010 – UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE ET RICHE EN CHANGEMENTS

En août 2010, la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a pu fêter ses dix ans d'existence. Ce ne sont pourtant pas les festivités qui ont marqué cette année mais le développement continu de notre secrétariat à Berne. C'est donc maintenant le moment de passer en revue l'histoire de notre fondation.

La fondation a été créée en l'an 2000, sous l'impulsion d'UNICEF Suisse, de l'Office fédéral de la santé publique et d'autres organisations œuvrant dans le domaine de l'allaitement maternel, dans le but de mettre en pratique la stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. La Déclaration Innocenti, promulguée par l'OMS et l'UNICEF, prévoit la constitution d'une commission multisectorielle dans chaque pays. En Suisse, les structures nationales garantissant la protection et la promotion de l'allaitement maternel ont été mises en place avec la création de la fondation.

Juste après sa création, la fondation a été mandatée par l'UNICEF de s'occuper de la mise en pratique de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (IHAB). En offrant son soutien aux plus de 80 hôpitaux qui ont visé la certification, en procédant aux audits et en organisant le monitoring, la fondation a pu fournir une contribution essentielle à la promotion de l'allaitement maternel.

Au cours de la première année de son existence déjà, la fondation a édité, en collaboration interdisciplinaire, la brochure « Allaiter – un cadeau pour la vie ». Cet opuscule qui s'adresse notamment aux jeunes mères et pères a été remanié à plusieurs reprises, en mettant à jour le contenu et le graphisme, et a été traduit dans dix langues. En 2010, 85'000 exemplaires ont été distribués – pour 80'000 naissances enregistrées en Suisse.

Le Codex Panel, une commission paritaire qui regroupe des représentant(e)s des fabricants et de la fondation, a donné des impulsions importantes au cours des années passées. Grâce à l'engagement continu de la fondation,

tous les grands acteurs siègent actuellement au Panel et ont signé le codex national. La protection de l'allaitement maternel et les restrictions concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons ont été inscrites dans la loi en 2008.

Depuis ses débuts, la fondation a dû lutter âprement pour assurer son financement. Un montant supplémentaire d'environ 150'000 francs par an est nécessaire pour financer le secrétariat et les activités. Il n'a pas toujours été facile de générer ces moyens, et plusieurs projets importants ont dû être ajournés en raison des ressources financières limitées.

Les résultats d'une enquête sur l'IHAB, communiqués par UNICEF Suisse en 2010, ont eu pour conséquence que l'initiative sera désormais positionnée comme un instrument de gestion qualité. Les certifications et le monitoring ne seront plus effectués par la fondation mais par UNICEF Suisse. Cette décision ainsi que d'autres considérations ont incité la fondation à concentrer ses activités sur une promotion globale de l'allaitement maternel. Parmi les priorités figureront la surveillance de la commercialisation des préparations pour nourrissons, une information objective de la population, et surtout des mères et pères, la conciliation entre allaitement maternel et travail rémunéré, l'allaitement dans les lieux publics, la promotion et la mise en réseau des offres ambulatoires de conseils en cas d'allaitement ainsi qu'un travail de relations publiques efficace.

Nous mettrons tous nos efforts, notre conviction et notre motivation au service de cette réorientation de la fondation, et j'espère pouvoir compter sur votre précieux soutien.

Ursula Zybach
Présidente



1. BASES

1.1 FONDATION

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a été créée le 10 juillet 2000, dans le but de « promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, notamment en fournissant à la population des informations indépendantes de tout produit et entreprise et en subventionnant certains projets concrets et non commerciaux et ce également dans le cadre de la promotion de la santé publique, afin de permettre à des enfants socialement plus faibles de prendre un bon départ dans la vie. » (Charte de fondation ; statuts, art. 2 But ; 10 juillet 2000)

La fondation poursuit les travaux entrepris par le groupe de travail pour la promotion de l'allaitement maternel d'UNICEF Suisse depuis 1992 dans le domaine de la promotion de l'allaitement maternel et les étend grâce à une collaboration interdisciplinaire.

1.2 FRÉQUENCE ET DURÉE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL EN SUISSE

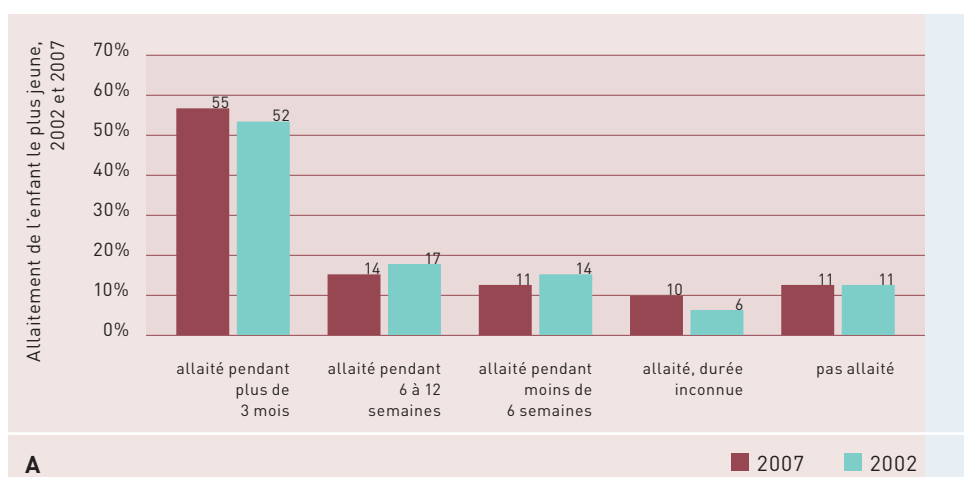
La promotion de l'allaitement maternel est une contribution indispensable à la promotion de la santé à moyen et à long terme ; elle permet également de réaliser des économies dans le système de santé.

Dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé¹ les mères ont répondu à la question si elles ont allaité leurs enfants et, si oui, pour combien de temps. Presque 90 % des femmes ont allaité leur enfant le plus jeune après l'accouchement, plus de la moitié d'entre elles ont continué pendant plus de trois mois (voir figure A).

Nombre de cas :
2002, n=3656 ; 2007, n=3228

Base de données :
Enquêtes suisses sur la santé 2002
et 2007, réalisées par l'Office fédéral
de la statistique

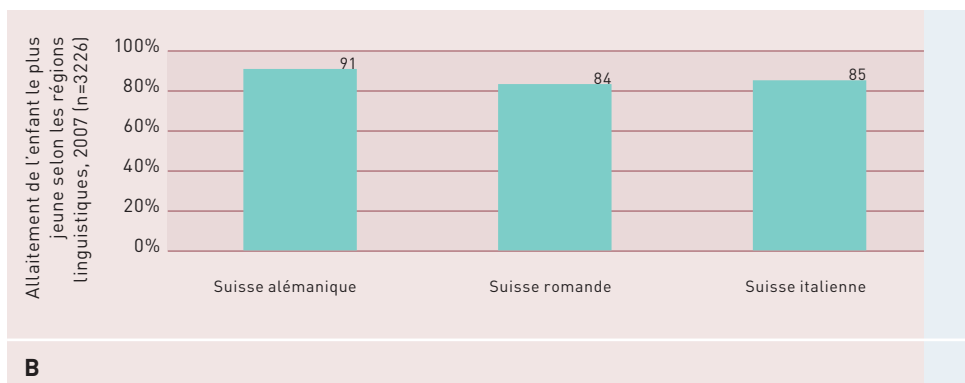
Les questions font partie du
questionnaire auquel environ 15'000
personnes ont répondu par écrit. Vu
que seules les mères ont pu être
prises en compte, les nombres de
cas sont relativement faibles.



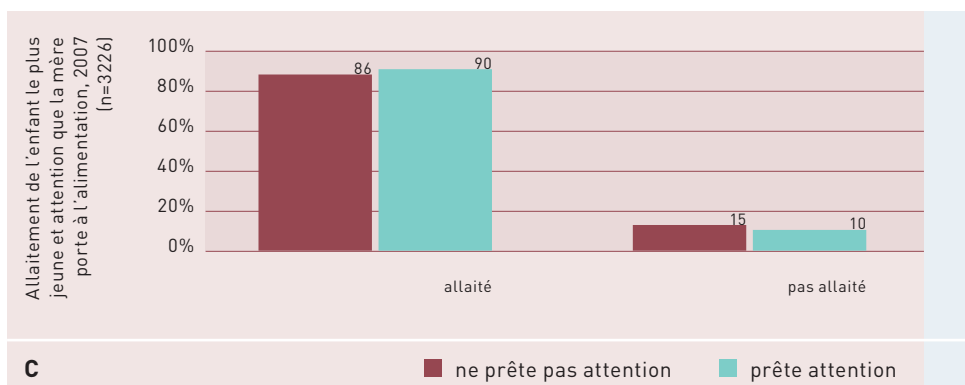
¹ Sutter-Leuzinger, Anna (2005): « Stillförderung: Globale Strategien und Umsetzung in der Schweiz », in: Eichholzer M., Camenzind-Frey E., Matzke A., Amado R., Ballmer P. et al. (eds.): Cinquième rapport suisse sur la santé. Berne, Office fédéral de la santé publique, 2005, p. 125-132.

Si la proportion de femmes qui ont renoncé à allaiter leur bébé n'a guère changé entre 2002 et 2007, on peut constater qu'un nombre croissant de mères ont allaité pendant plus de trois mois. Les résultats indiquent que l'allaitement exclusif pendant six mois (conformément aux recommandations de l'OMS et de l'UNICEF) est pratiqué par au maximum 50 % des mères en Suisse.

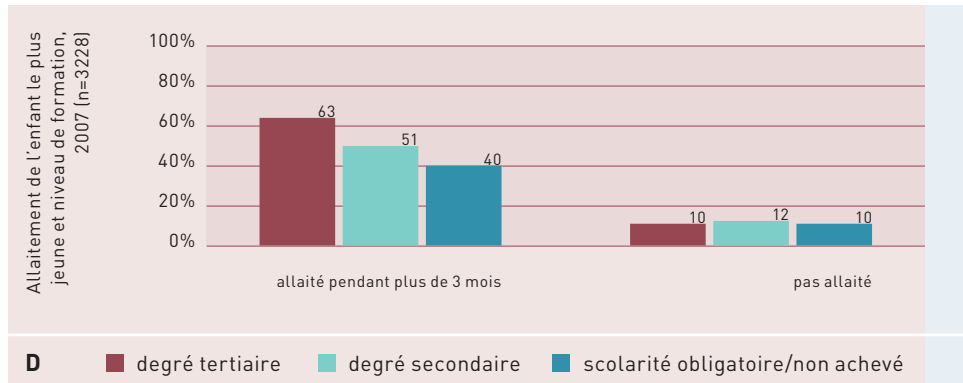
Il existe également des différences régionales dans le comportement d'allaitement. La proportion de mères qui allaitent est beaucoup plus élevée en Suisse alémanique que dans les parties francophone et italophone (voir figure B). Un constat similaire vaut pour la durée de l'allaitement maternel : en Suisse alémanique, plus de 58 % des mères ont déclaré avoir allaité pendant plus de trois mois ; ce taux est de 51 % au Tessin, tandis qu'en Suisse romande il n'atteint que 46 %.



La figure C montre le rapport entre comportement d'allaitement et attention à l'alimentation. Les mères qui déclarent se soucier de leur alimentation allaitent plus souvent que celles qui n'y prêtent guère attention. On peut donc conclure que l'attention qu'une mère porte à l'alimentation concerne tant la sienne que celle de ses enfants.



La durée de l'allaitement maternel est d'autant plus longue que les mères bénéficient d'un niveau de formation élevé (voir figure D). Presque deux tiers des femmes ayant achevé une formation de degré tertiaire allaitent pendant plus de trois mois ; cette proportion n'est que de 51 % chez les femmes avec une formation de degré secondaire et de 40 % chez celles qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire.



1.3 RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES BANQUES DE LAIT MATERNEL EN SUISSE

En 2010, pour la première fois, des lignes directrices nationales concernant l'organisation et le fonctionnement des banques de lait maternel ont été publiées en Suisse.² Ces recommandations ont été élaborées par un groupe de travail composé de représentant(e)s des banques de lait maternel suisses, de consultantes en lactation IBCLC et d'un spécialiste en néonatalogie. L'objectif fondamental est de minimiser le risque pour les enfants prématurés par le biais d'un contrôle strict de la qualité du lait, ainsi que d'une organisation et un fonctionnement standardisés.

Si la mère biologique n'est pas en mesure d'allaiter ou d'extraire le lait, le lait de donneuse est, selon l'avis de l'OMS et de l'UNICEF³, la meilleure nourriture pour les nouveau-nés ayant un poids bien en dessous de la moyenne. Ceci vaut surtout dans les cas des prématurés et les enfants malades où le lait de donneuse peut même sauver des vies.

La première banque de lait maternel a été fondée dans les années 1930 à Bâle. Aujourd'hui, on en trouve six dans notre pays (une à Aarau, Bâle, Berne et Lucerne, deux à St-Gall). Toutes ces banques suisses sont gérées par des cliniques pédiatriques et des maternités, il n'existe aucune offre du secteur privé.

² Recommandations pour l'organisation et le fonctionnement d'une banque de lait en Suisse, K. Frischknecht, C. Wälchli, V. Annen, Th. Fuhrer, P. Gianoli, M. Stocker. <http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/paediatrica/vol21/n4/pdf/24-28.pdf>

³ http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9789241595094_eng.pdf

Madame Kerri Frischknecht est consultante en lactation IBCLC, infirmière diplômée ES et sage-femme. En tant que responsable de la gestion qualité à la banque de lait de l'hôpital pédiatrique de la Suisse orientale à St-Gall et déléguée suisse à l'EMBA (association européenne des banques de lait maternel), elle a fait partie du groupe de travail qui a rédigé la première ligne directrice. Madame Frischknecht nous a accordé une interview.

Madame Frischknecht, qu'est-ce qu'une banque de lait maternel ?

Une banque de lait maternel est un entrepôt de lait maternel excédentaire donné par des mères qui allaitent. Ce lait sert à nourrir pendant une période déterminée des enfants prématurés ou malades dont la mère ne produit pas assez de lait.

Vous avez participé à l'élaboration de la ligne directrice nationale. Quels ont été les problèmes majeurs ?

Pour moi, une bonne coopération et une qualité impeccable sont toujours les points décisifs. Ce sont ces aspects qui m'ont également motivé au cours de ce projet : j'étais intéressée par les grandes différences dans les modes de travail et les procédures des banques existantes ainsi que par les points de vue divergents. Notre objectif était d'élaborer une ligne directrice nationale basée sur l'évidence scientifique. Le plus important nous semblait l'optimisation du contrôle de qualité, tant pour le lait que pour le choix des donneuses. Il fallait encore tenir compte du point de vue juridique : le lait maternel n'est considéré ni comme un aliment ni comme un médicament ou un transplant. Cela n'a pas facilité la tâche.

Quels sont les besoins actuels en lait de donneuse ?

La demande est en augmentation. En 2007, un nouveau-né sur treize en Suisse était prématuré, et la tendance est à la hausse. Or, il n'est pas question de nourrir tous les prématurés au lait de donneuse. L'allaitement au sein ou l'extraction du lait auront toujours la priorité absolue et doivent être promues.

Quelles sont les causes de cette augmentation du nombre de prématurés ?

Il y a d'une part le fait que les femmes accouchent encore dans un certain âge et, de l'autre part, le nombre croissant de naissances multiples, dû notamment à la procréation médicalement assistée. De plus, les améliorations dans le suivi médical des femmes enceintes permettent de détecter précocement les problèmes fœtaux, ce qui peut avoir pour conséquence des accouchements avant terme. Grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la néonatalogie au cours des dernières années, les chances de survie des plus petits patients et patientes ont considérablement augmenté.

Qui peut donner son lait ? Y a-t-il des restrictions ?

Oui, il existe des critères d'exclusion : une donneuse doit être en bonne santé, ne doit pas être infectée du virus HIV, ne doit ni fumer ni boire de l'alcool et ne pas être végétalienne. On procède d'ailleurs toujours à une analyse sérologique.

Quelles sont les différences quant à la qualité du lait ?

Nous veillons à donner aux prématurés du lait de donneuses qui ont elles-mêmes accouché avant terme. Durant les quatre premières semaines, ce lait contient, entre autres, plus de protéines et de substances immunisantes que celui des mères qui ont accouché à terme. Après six mois de lactation, le lait ne correspond plus aux besoins nutritionnels du nouveau-né et ne peut donc plus être donné.

Que fait-on avec le lait tiré ?

Après un contrôle bactériologique le lait est pasteurisé et donné aux nouveau-nés qui en ont besoin.

Qu'est-ce que le lait poolé et comment est-il utilisé ?

L'utilisation de lait poolé, c'est-à-dire provenant de différentes donneuses, est déconseillée, l'identification des diverses portions n'étant par la suite plus possible.

Quelle est votre motivation pour soutenir les banques de lait maternel ?

J'ai travaillé aux soins intensifs de néonatalogie pendant de longues années. Alors j'ai souvent fait l'expérience que le lait de donneuse a contribué à augmenter les chances de survie des enfants prématurés ou malades.

Nous vous remercions de nous avoir accordé cet entretien. Nous vous souhaitons, à vous et votre équipe, beaucoup de succès.

L'entretien a été mené par Mme Christine Aeschlimann Guggisberg.



Kerri Frischknecht, consultante en lactation IBCLC et co-auteure de la ligne directrice nationale pour les banques de lait maternel



2. ACTIVITÉS EN 2010

Sur la base du programme de travail 2009-2012, une planification et différentes mesures appropriées ont été élaborées pour l'année 2010. Les changements de personnel au sein du secrétariat de la fondation ont toutefois entravé la réalisation de plusieurs objectifs. Voici un aperçu des points forts de l'exercice écoulé.

2.1 POLITIQUE DE LA SANTÉ

Objectif : La fondation est l'interlocuteur privilégié sur le plan national pour toutes les questions liées à la promotion de l'allaitement maternel. Elle se charge des tâches et des fonctions que les commissions nationales assument dans d'autres pays. En ce qui concerne la politique nationale de la santé, la fondation représente les acteurs œuvrant dans le domaine de l'allaitement maternel. Elle entretient également des contacts sur le plan international.

Politique de la santé

La fondation est membre de l'« Alliance pour la santé en Suisse » qui œuvre pour la mise en place d'une loi fédérale sur la prévention. Les délibérations à ce sujet, entamées début 2010 par la commission ad hoc du Conseil national, seront poursuivies en 2011.

Codex Panel

Le Codex Panel surveille la commercialisation des préparations pour nourrissons et autres produits susceptibles d'entraver la fréquence et la durée de l'allaitement maternel et intervient s'il le juge nécessaire. En 1981, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a adopté un « International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes ». Ce code de conduite invite les Etats membres à mettre en œuvre les mesures appropriées pour atteindre notamment les objectifs suivants :

- garantir aux nourrissons une alimentation sûre et adaptée ;
- protéger et promouvoir l'allaitement maternel ;
- assurer l'utilisation conforme des produits de substitution du lait maternel sur la base des précisions correspondantes, ainsi qu'une commercialisation adéquate.

Dans le but de satisfaire à ces recommandations, les fabricants suisses ont élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, la Société Suisse de Pédiatrie et la Fédération des médecins suisses, un « Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons ». Cet engagement volontaire a été signé en janvier 1982, une version révisée est entrée en vigueur en 2010.

Le Codex Panel, une commission paritaire, observe la publicité et les activités de vente des fabricants, des grossistes et détaillants et surveille le respect des directives du code de conduite en faisant des contrôles réguliers.

Le Codex Panel s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a notamment adopté le nouveau « Code de conduite des fabricants pour la commercialisation des préparations pour nourrissons » et discuté de plusieurs contestations.

Allaiter et extraire le lait maternel au lieu de travail

Des entretiens sur le thème « Allaitement au lieu de travail » ont été menés avec plusieurs entreprises et organisations. Lors de diverses manifestations, entre autres au congrès de printemps du réseau Nutrinet, la fondation a eu l'occasion de présenter quelques aspects de la conciliation entre travail et allaitement, resp. extraction du lait. Plusieurs entreprises ont manifesté un grand intérêt pour l'introduction de mesures permettant aux employées de poursuivre l'allaitement après le congé de maternité et d'allaiter leur bébé exclusivement au sein pendant six mois, durée recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé. La fondation s'est fixé l'objectif de développer, en collaboration avec une grande entreprise, un modèle de « best practice » concernant la conciliation entre allaitement/extraction du lait et activité professionnelle. Ce projet bénéficie du soutien financier de la fondation Promotion Santé Suisse.

2.2 MISE EN RÉSEAU

Objectif : La fondation est soutenue par les principales organisations qui s'emploient pour la promotion de l'allaitement maternel. Elle développe des stratégies qui servent de base pour le travail des organisations membres. Elle initie des projets de recherche.

Congrès de la VELB

En automne 2010, le congrès international de deux jours de la VELB (Alliance européenne des consultant·es en lactation IBCLC) s'est tenu à Bâle. A cette occasion, la fondation a organisé un colloque consacré au repositionnement de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé·s en Suisse.

Les exposés ont été présentés par Monsieur Michael Abou-Dakn, médecin-chef, gynécologue, consultant en lactation IBCLC et président de l'association allemande pour l'IHAB, Madame Elsbeth Müller, directrice d'UNICEF Suisse, Madame Cornelia Conzelmann, ancien membre du conseil de fondation et responsable du projet repositionnement de l'IHAB en Suisse, Madame Anna Winoto, collaboratrice d'UNICEF Indonésie, et Madame Silvia Honigmann, membre du conseil de fondation, diététicienne, consultante en lactation IBCLC et évaluatrice IHAB.

Une table ronde, animée par Madame Ursula Zybach, présidente du conseil de fondation, a ensuite donné lieu à des discussions au sujet de la promotion de l'allaitement maternel. Elle a réuni des représentants et représentantes d'UNICEF Suisse, de La Leche League Suisse, de l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique, de l'Association suisse des consultant·es en lactation IBCLC et de Promotion Santé Suisse.

Lors de ce colloque, UNICEF Suisse a présenté pour la première fois les résultats d'une enquête réalisée par Madame Cornelia Conzelmann qui servira de base pour le repositionnement du label IHAB en Suisse. Les quelque 150 personnes qui ont participé au colloque ont eu l'occasion de mener des discussions fructueuses.

Journées d'étude de l'ASISP et congrès national des sages-femmes

Comme dans les années précédentes, la fondation était présente aux journées d'étude de l'Association des infirmières HMP et de santé publique. Le stand a attiré de nombreuses personnes et a ainsi contribué à la mise en réseau.

La fondation était également présente avec un stand au congrès national des sages-femmes.

2.3 COMMUNICATION

Objectif : La fondation distribue régulièrement des informations au grand public et recueille des données et des informations relatives à l'allaitement maternel.

La brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie » a été réimprimée en 2010. Elle est disponible en dix langues : albanais, allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. Chaque année, près de 70'000 brochures sont distribuées gratuitement. A titre de comparaison : environ 75'000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

La fondation s'est également chargée de la distribution du guide « Sérénité, amour et lait maternel ». Ecrit par les deux consultantes en lactation IBCLC Franziska Egli et Kerri Frischknecht, cet ouvrage s'adresse surtout aux parents de prématurés et nouveau-nés malades. Une réédition en français et en italien a pu être réalisée en 2010 grâce au soutien financier de l'Office fédéral de la santé, de l'Alliance européenne des consultantes en lactation IBCLC, de Helsana Assurances et de la Société suisse de Néonatalogie. La fondation s'est chargée de trouver les sponsors et de coordonner l'impression.

Le site Internet de la fondation peut être consulté en français, allemand et italien. Il est régulièrement mis à jour et présente les actualités au sujet de l'allaitement maternel.

Les activités dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, du 4 au 10 octobre, ont été placées sous le thème « Les femmes qui allaitent ont davantage de temps libre ». La campagne d'information a mis l'accent sur les avantages pratiques de l'allaitement maternel.

Comme dans les années précédentes, de nombreuses organisations et cliniques ont organisé sur le niveau local des activités destinées au public. Des affiches et des cartes postales leur ont été mis à disposition gratuitement.

Plusieurs interviews ont pu être données à des stations de radio locales, par exemple RaBe (Berne) et Radio Central (Suisse centrale). Madame Verena Marchand, membre du conseil de fondation, conseillère en lactation IBCLC et responsable de la formation continue en Suisse, a été questionnée sur plusieurs aspects de l'allaitement, notamment sur l'allaitement en public, dans « On en parle », émission très populaire à la Radio Suisse romande La Première. Le journal « Der Bund » à Berne a publié un article de fond sur l'allaitement en général et la « contrainte à l'allaitement ».

La campagne dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2010 a bénéficié du soutien financier accordé par l'entreprise Ardo Medical SA et la fondation Promotion Santé Suisse.



2.4 INITIATIVE HÔPITAUX AMIS DES BÉBÉS

Objectif : La fondation s'emploie à mettre en œuvre l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés de manière optimale. Elle favorise également d'autres mesures visant la promotion de l'allaitement maternel.

Une enquête menée en 2010 par Madame Cornelia Conzelmann sur mandat d'UNICEF Suisse⁴ a démontré que les cliniques et autres groupes cibles ne perçoivent plus l'IHAB comme une initiative visant à promouvoir la santé et l'allaitement maternel, mais plutôt comme un instrument de gestion de la qualité. En 2009 déjà, un projet ayant pour but le repositionnement du label a été entamé. Les directives de l'OMS et l'UNICEF valables sur le plan mondial ainsi que les résultats de l'étude précitée serviront de base pour un relancement du label, attendu au cours de l'année 2012.

En raison des travaux concernant le repositionnement du label, l'UNICEF a suspendu provisoirement les processus de certification. Par conséquent, une seule réévaluation a eu lieu au cours de l'année sous revue, celle de la maternité de l'Hôpital universitaire de Berne. 58 cliniques et deux maisons de naissance ont porté le label « Maternité favorable à l'allaitement maternel » en 2010 (voir la liste en annexe).

Les cliniques favorables à l'allaitement maternel qui ont obtenu le certificat de l'UNICEF sont obligées à tenir des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés afin de garantir un contrôle de qualité permanent. Sur mandat de la fondation, l'Institut Tropical et de Santé Publique (Swiss TPH) recueille et dépouille les données et publie chaque année un rapport. Ce recueil de données permet de procéder à des comparaisons entre les établissements ayant obtenu le certificat de l'UNICEF (bench-marking) et de se faire une idée précise de la situation dans les maternités favorables à l'allaitement maternel en Suisse.

2.5 GESTION DE LA FONDATION

Objectif : La fondation assure un financement suffisant qui lui permet de promouvoir de manière optimale l'allaitement maternel sur le plan national. Elle veille à améliorer la qualité de sa direction opérationnelle.

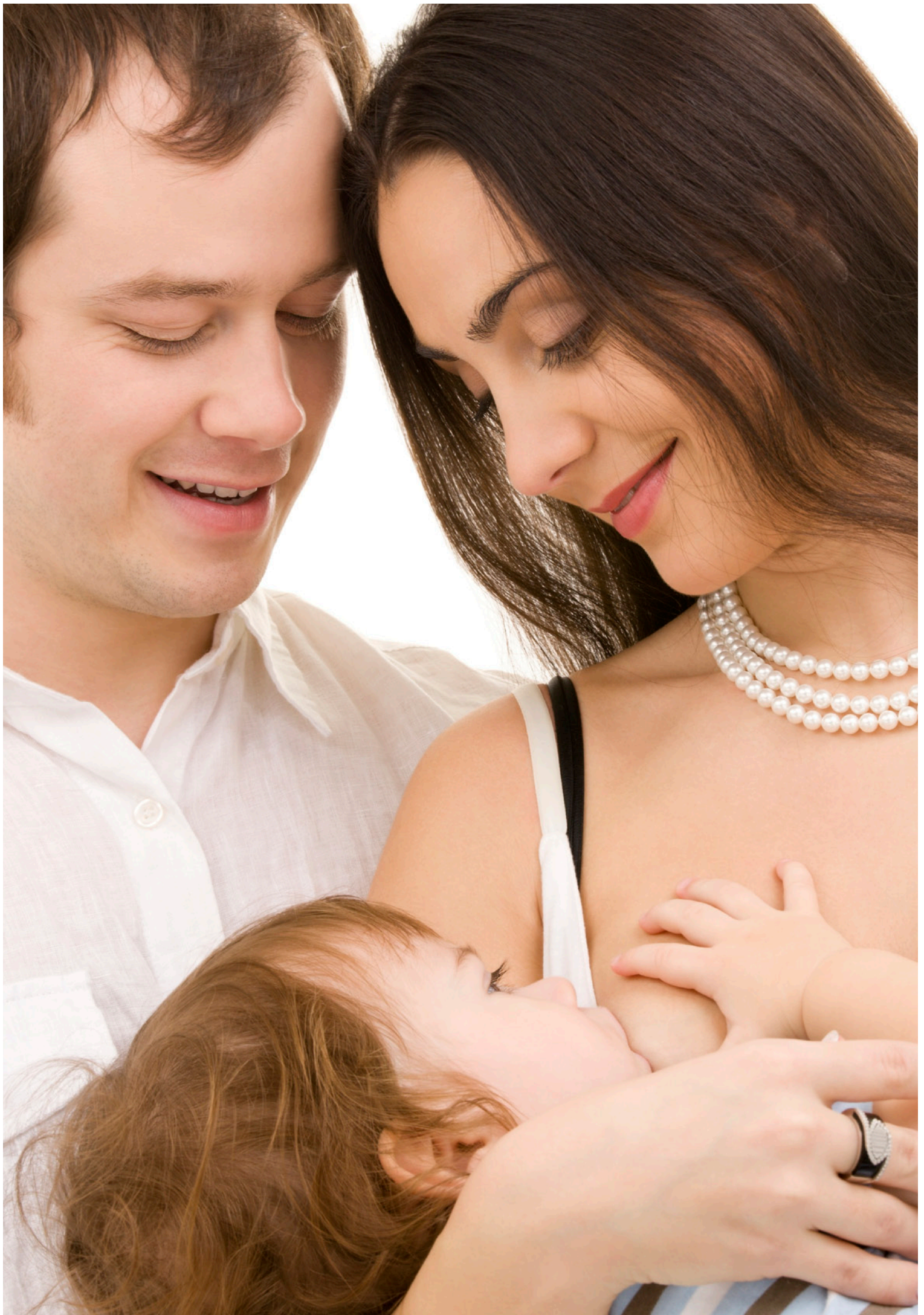
La décision de transférer le secrétariat de Zurich à Berne s'est avéré judicieux. Les contacts et la mise en réseau avec les groupements politiques, les organes administratifs et les personnes clés du domaine de la santé publique et de la promotion de la santé ont ainsi été facilités.

En juillet 2010, Madame Jeanne Moser a quitté son poste de directrice de la fondation. Madame Christine Aeschlimann Guggisberg, EMBA, lui a succédé. Depuis le 1^{er} septembre 2010, elle dirige le secrétariat avec compétence et efficacité, assistée par Madame Selma Ceman. Nous remercions de tout cœur Madame Moser et Madame Aeschlimann Guggisberg pour leur précieux travail.

⁴ Neupositionierung des BFHI-Labels in der Schweiz. Studie im Auftrag von UNICEF Schweiz. Dr. med. Cornelia Conzelmann, Oktober 2010 (en allemand)

http://www.stiftungstillen.ch/logicio/client/stillen/file/aktivitaet/kliniken/1_BFHI_Studie_d_final.pdf





ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1 CONSEIL DE FONDATION ET BUREAU

Le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2009 ainsi que le budget 2011 et la planification des activités pour l'année 2011. De plus, il a adopté un règlement du personnel et un règlement des frais et indemnités. Madame Nicole Bürki a été élue au conseil de fondation en tant que représentante de la FMH.

Le bureau accompagne la direction opérationnelle et veille à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. En plus de ses six réunions ordinaires il a mené de nombreux entretiens supplémentaires. Le bureau était notamment chargé de trouver une nouvelle directrice du secrétariat.

3.2 COMMISSION CONSULTATIVE

La commission consultative a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et le secrétariat. Elle s'est réunie une fois au cours de l'année 2010. Sur le site Internet de la fondation, la commission a publié un recueil systématique des avantages évidents de l'allaitement maternel, complété par une bibliographie. Elle a en outre décidé de s'occuper du thème « Co-sleeping et mort subite du nourrisson » et de formuler des recommandations en collaboration avec la Société Suisse de Pédiatrie.

4. FINANCES

4.1 COMPTE DES PERTES ET PROFITS 2010

RECETTES	2010 CHF	2009 CHF
Recettes découlant de projets	205'700.73	288'241.78
Politique de la santé	30'000.00	10'000.00
Mise en réseau	13'100.00	8'000.00
Communication	112'954.68	155'163.68
IHAB	49'646.05	105'078.10
Subventions de fonctionnement	158'728.00	107'270.00
Revenu financier	-301.13	-285.75
Total des recettes	364'127.60	395'226.03
DÉPENSES	2010 CHF	2009 CHF
Dépenses pour projets	129'595.95	215'839.02
Politique de la santé	2'687.80	1'789.40
Mise en réseau	10'889.00	2'878.22
Communication	56'198.20	117'783.74
IHAB	59'820.95	87'229.50
Charges de personnel	214'827.08	229'268.49
Charges administratives secrétariat	49'415.25	21'326.22
Produits extraordinaires	0.00	-25'000.00
Amortissements	2'000.00	1'834.00
Total des dépenses	395'838.28	443'267.73
Résultat	-31'710.68	-48'041.70

Le compte des pertes et profits 2010 a été établi sur la base du budget 2010. Les grandes différences entre compte et budget sont dues à la suspension des processus de certification. Les recettes provenant de contributions liées à des projets ont reculé par rapport aux années précédentes. Celles provenant de subventions accordées par les cantons ont par contre augmenté, mais somme toute, l'exercice 2010 s'est encore une fois soldé par une perte.

La recherche de fonds sera de nouveau l'un des objectifs primordiaux pour l'année 2011. La fondation dépend toujours entièrement de fonds étrangers pour financer ses activités.

4.2 BILAN 2010

	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS	CHF	CHF
Liquidités	266'239.05	287'029.38
Créances	62'966.11	31'218.45
Autres créances	263.17	1'980.27
CC LPP Zurich Assurances	636.70	7'279.45
Comptes de régularisation actifs	8'179.75	27'753.60
Total actifs circulants	338'284.78	355'261.15
Mobilier	13'898.50	10'000.00
Total actifs immobilisés	13'898.50	10'000.00
Total des actifs	352'183.28	365'261.15
PASSIFS	CHF	CHF
Dettes	0.00	0.00
Comptes de régularisation passifs	62'326.90	43'694.09
Total capital étranger	62'326.90	43'694.09
Capital de fondation au 1.1.	321'567.06	369'608.76
Perte	-31'710.68	-48'041.70
Capital de fondation au 31.12.	289'856.38	321'567.06
Total des passifs	352'183.28	365'261.15

Suite à la perte enregistrée, le capital de fondation a diminué à CHF 289'856.40.

4.3 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES



KBT REVISIONS AG

A l'Assemblée Générale de la
Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
3007 Bern

Zurich, 29 Avril 2011

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel** pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KBT REVISIONS AG

Michel Sommer
Expert-comptable diplômé
(Reviseur responsable)

Felix Kleiber
Expert-comptable diplômé

Annexes:

- Comptes annuels 2010 (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

KBT REVISIONS AG
Zimmergasse 16, P.O. BOX 1519, CH-8032 Zürich
Tel. +41 44 250 40 60, Fax +41 44 250 40 61
zurich@kbt.ch, www.kbt.ch

Mitglied der Treuhand Kammer

4.4 SOUTIEN FINANCIER

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu la fondation durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets :

- Ardo Medical SA
- Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
- Association suisse des infirmières HMP et de santé publique
- Bimbosan SA
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Fédération suisse des sages-femmes
- Helsana Assurances SA
- Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation (Suisse)
- Johnson & Johnson/Janssen-Cilag SA
- La Leche League Suisse
- Ligue suisse contre le cancer
- Office fédéral de la santé publique
- Promotion Santé Suisse
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
- Société suisse de Néonatalogie

Les cantons suivants ont aidé à financer les projets de la fondation :
Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug

La direction de la fondation tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



5.

PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2011 :

DVD « Breast is best »

Réalisé par Gro Nylander MD, PhD et son équipe du National Resource Center for Breastfeeding de l'Hôpital universitaire d'Oslo, ce DVD présente des informations sur l'allaitement maternel et s'adresse tant aux spécialistes qu'aux parents. Le film d'une durée d'environ 45 minutes a reçu plusieurs récompenses. La fondation s'est fixé l'objectif de réaliser des versions synchronisées en français, allemand et italien et de diffuser les premiers exemplaires en Suisse. Tout comme les brochures sur l'allaitement maternel, le DVD devrait être distribué gratuitement par la fondation. Ce projet bénéficie d'un financement initial accordé par Promotion Santé Suisse.

Film sur Internet à propos des avantages de l'allaitement maternel

Il est envisagé de produire un court-métrage d'environ une minute sur les avantages de l'allaitement maternel. Celui-ci pourrait servir d'introduction sur la page d'accueil de la fondation et être retrouvé par les moteurs de recherche. Ce projet est soutenu financièrement par CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.

Réimpression de la brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »

Une réimpression de la brochure en plusieurs langues est envisagée.

Planification et mise en œuvre des activités dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel

La campagne d'information dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel a lieu pendant la semaine 40 de chaque année. Comme d'habitude, la fondation pourra compter sur le soutien et la collaboration de la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique, la Fédération suisse des sages-femmes, l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique, l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC et de La Leche League Suisse.

Repositionnement du label IHAB : collaboration avec UNICEF Suisse

Dans le projet de repositionnement du label IHAB entamé par UNICEF Suisse, la fondation fera office de « Sounding Board ». Elle sera toujours chargée de la coordination du monitoring de l'allaitement maternel.

Mise en place et développement de conditions propices à un financement durable qui garantit l'existence de la fondation

La mise en place et le développement de conditions propices à un financement durable sera l'une des tâches majeures également en 2011. Des efforts considérables devront être fournis par le conseil de fondation, le bureau et la direction opérationnelle.



6. ANNEXE

MEMBRES FONDATEURS

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
Croix-Rouge suisse (CRS)
CSS Assurance
Fédération des médecins suisses (FMH)
Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Helsana Assurances SA
La Leche League Suisse (LLLCH)
Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Santé publique Suisse
Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

CONSEIL DE FONDATION

Présidente

Ursula Zybach* Ligue suisse contre le cancer, ad personam

Membres

Prof. Dr méd. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Clara Bucher*	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
PD Dr méd. Nicole Bürki (depuis mai 2010)	Fédération des médecins suisses (FMH)
Caroline El Bouhali-Patrik	Helsana Assurances SA
Nicole Guggisberg	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
Silvia Honigman	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Prof. Dr méd. Irene Hösli	Présidente de la commission consultative
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
PD Dr méd. Nicole Ochsenbein	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Dr méd. Katharina Quack-Lötscher	Santé publique Suisse
Kathrin Regli-Furter	La Leche League Suisse (LLLCH)
Sabrina Schipani	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)

* Membre du bureau

SECRÉTARIAT

Jeanne M. Moser, MPH	Directrice jusqu'en juillet 2010
Selma Ceman	Assistante de la directrice
Dr Christine Aeschlimann Guggisberg	Directrice depuis septembre 2010

COMMISSION CONSULTATIVE

Présidente

Prof. Dr méd. Irene Hösli Hôpital universitaire de Bâle

Membres

Prof. Dr méd. Christian P. Braegger (depuis janvier 2010)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Silvia Honigmann	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Silvia Marwik	La Leche League Suisse (LLLCH)
Nicole Sid'Amar	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Anna Sutter-Leuzinger (jusqu'en juillet 2010)	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Prof. Dr méd. Elisabeth Zemp Stutz, MPH	Swiss TPH

Membre avec voix consultative

Jeanne M. Moser, MPH (jusqu'en juillet 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Dr Christine Aeschlimann Guggisberg (depuis septembre 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

GROUPE DE TRAVAIL SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL 2010

Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)
Clara Bucher (depuis août 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Hannah Küffer Ackermann	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Ruth Kunz Zweifel	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Jeanne M. Moser, MPH (jusqu'en juillet 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Dr Noëlle Müller-Tscherrig	Forum Pédiatrie ambulatoire
PD Dr méd. Nicole Ochsenbein	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Marianne Rüttimann	La Leche League Suisse (LLLCH)
Ursula Zybach (depuis août 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

CODEX PANEL**Représentant(e)s de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel**

Dr Christine Aeschlimann Guggisberg (depuis septembre 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)
Prof. Dr méd. Christian P. Braegger (depuis mai 2010)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Clara Bucher	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
Jeanne M. Moser (jusqu'en juillet 2010)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Nicole Sid'Amar	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Représentant(e)s de l'Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Dr Stephanie Baumgartner Perren	Hero Lenzburg
Valerie Gent-Pietruszka	Milupa SA
Christine Hosang	Bimbosan AG
Peter Kropf	Holle baby food GmbH
Alexander Maier	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Dr Sabine von Manteuffel	Nestlé Suisse SA

Secrétariat

Beat Hodler, notaire	Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
----------------------	---

ÉVALUATRICES IHAB

Natacha Argilli	Sage-femme, La Sagne
Brigitte Benkert	Conseillère en RP/intervenante (DPRG), infirmière, consultante en lactation IBCLC, Suhr
Cinzia Biella	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Cugnasco
Fabienne Coquillat	Sage-femme, Cormondrèche
Irmtraut Fäth-Binggeli	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Zurich
Kathryn Granges (jusqu'en nov. 2010)	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Chésereux
Christa Herzog-Isler*	Infirmière, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Lucerne
Silvia Honigmann	Diététicienne, consultante en lactation IBCLC, Lohn-Ammannsegg
Vera Kuhn-Staub	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Emmenbrücke
Ruth Kunz Zweifel (jusqu'en nov. 2010)	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Wohlen
Sonja Maag-Wyss	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Wolfwil
Verena Marchand*	Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne
Edith Müller-Vettiger	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Richterswil
Ruth Riggenbach	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Wetzikon
Christine Soulié	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Corsier

* Responsables régionales

MATERNITÉS ET MAISONS DE NAISSANCE CERTIFIÉES PAR L'UNICEF, ÉTAT AU 31.12.2010

AG	Baden, Kantonsspital Rothrist, Klinik Villa im Park Zofingen, Spital Zofingen
AR	Heiden, Spital Heiden
BE	Bern, Inselspital Universitäts-Frauenklinik Bern, Hirslanden Salem-Spital Bern, Sonnenhof AG, Klinik Engeried Biel, Klinik Linde AG Biel, Spitalzentrum Biel AG Burgdorf, Regionalspital Emmental AG Frutigen, Spitäler FMI AG Riggisberg, Spital Netz Bern AG St-Imier, Hôpital du Jura bernois SA Thun, Spital STS AG – Spital Thun
BL	Arlesheim, Ita Wegman Klinik Liestal, Kantonsspital
BS	Basel, Universitätsspital/Universitäts-Frauenklinik
FR	Freiburg, Kantonsspital Givisiez, Maison de Naissance Le Petit Prince
GE	Genève, Hôpitaux Universitaires de Genève HUG Meyrin, La Tour Réseau de soins SA – Hôpital de la Tour
GL	Glarus, Kantonsspital
JU	Delémont, Hôpital du Jura
LU	Luzern, Luzerner Kantonsspital Luzern, Hirslanden Klinik St. Anna
NE	La Chaux-de-Fonds, Hôpital Neuchâtelois
SG	Grabs, Spital Grabs St. Gallen, Kantonsspital Walenstadt, Spital Walenstadt Wil, Spital Wil
SH	Schaffhausen, Kantonsspital
SO	Solothurn, Bürgerspital Solothurn, Privatklinik Obach
SZ	Lachen, Spital Lachen Schwyz, Spital Schwyz
TG	Frauenfeld, Kantonsspital Münsterlingen, Kantonsspital
TI	Bellinzona, Ospedale Regionale e Valli San Giovanni Locarno, Ospedale Regionale La Carità Lugano, Ospedale Regionale di Lugano Mendrisio, Ospedale Regionale di Beata Vergine
UR	Altdorf, Kantonsspital
VS	Visp, Spitalzentrum Oberwallis
ZG	Cham, AndreasKlinik AG Baar, Zuger Kantonsspital
ZH	Affoltern am Albis, Spital Affoltern Bülach, Spital Bülach Horgen, See-Spital Männedorf, Spital Männedorf Richterswil, Paracelsus-Spital Schlieren, Spital Limmattal Uster, Spital Uster Wetzikon, Spital Wetzikon Winterthur, Kantonsspital Winterthur, Klinik Lindberg AG Zürich, Geburtshaus Delphys Zürich, Stadtspital Triemli Zürich, Universitätsspital Zürich

CONTACT

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stiftungstillen.ch

Relation bancaire : Bank Coop, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8

